



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le



ID : 045-214503385-20260618-2026_055-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 11 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 18/06/2026
Et
Publication du : 18/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le onze Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GANNAT Fanny, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 04/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/06/2026.

Présents : Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme PASQUET Christine, M. MARION Philippe, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme GARNIER Véronique, M. CENICO Antoine, M. BENNAÏ Farid, Mme OBRE Béatrice, M. HÉBERT Yoann, Mme FRANCOIS Marie-José, M. LIPPERT Thierry, Mme KHALFA Sadiha, M. FOUCHET Joël, Mme LELIEVRE Lucette, M. LEFEVRE Stephen, Mme LEBOEUF Stéphanie, M. GALUTTI Yannick, Mme LÉON Peggy, M. PEZAIRE Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, Mme DUCHESNE Adeline, M. PRIOU Eric, Mme VERSAILLES Brigitte, M. MASSONNEAU Philippe

Excusés avec procuration : Mme MOREAU Claudine à Mme GARNIER Véronique, M. LEFÈVRE Alexis à Mme GANNAT Fanny

Excusé : M. DUPLESSY Gilles

A été nommée secrétaire : Mme PASQUET Christine

2026-055 – Modification de la délibération n°2026-026 relative à la désignation des représentants élus au CST

Vu la délibération n°2026-026 du 21/04/2026, portant sur la nomination des membres élus
Considérant que le Comité Social Territorial est présidé par l'autorité territoriale,
Considérant le nom du Maire doit figurer parmi les membres titulaires,
Considérant que le nombre de représentants d'élus du conseil municipal reste fixé à 4,
Il est décidé au conseil municipal :

➤ **D'installer** les membres élus au CST :

Titulaires :

- GANNAT Fanny
- GARNIER Véronique
- CENICO Antoine
- PRIOU Eric

Suppléants :

- MOREAU Claudine
- ADRIEN-CAMUS Catherine
- FOUCHET Joël
- MASSONNEAU Philippe

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/06/2026



Le Maire,

Fanny GANNAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Fanny Gannat", written over a horizontal line.

Le Secrétaire de Séance,

Christine PASQUET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Christine Pasquet", written over a horizontal line.

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 18/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>